
SUJET

B3 – PAIEMENTS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES PAIEMENTS RELATIFS AUX ÉVÉNEMENTS DE SANTÉ PUBLIQUE D'INTÉRÊT NATIONAL – DÉPÔT DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2020-2021 (A)

QUESTION

Pourquoi l'Agence de la santé publique du Canada demande-t-elle 1,8 milliard de dollars pour acquérir des équipements de protection et des équipements médicaux conformément à la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national* dans le Budget principal des dépenses 2020-2021 (A)?

RÉPONSE

- **L'équipement de protection individuelle (EPI) est essentiel à l'effort visant à limiter une plus ample propagation du virus, notamment chez les fournisseurs de soins de santé et les travailleurs de première ligne.**
 - **Les réserves fédérales, provinciales et territoriales doivent urgemment être reconstituées aux fins de la satisfaction de la demande croissante qui s'exerce sur le système de santé en raison de la pandémie de COVID-19, et le réapprovisionnement devra être régulier par la suite.**
 - **L'ASPC accomplit son rôle et achète en grande quantité au nom du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires l'EPI ainsi que les fournitures et l'équipement médicaux requis.**
-

- **Un financement supplémentaire de 1,8 milliard de dollars appuierait l'acquisition rapide en grande quantité des fournitures, de l'équipement médical et de l'EPI essentiels à la satisfaction des besoins urgents des partenaires fédéraux, des provinces et des territoires. L'approvisionnement en grande quantité vise à soutenir les vastes efforts de lutte contre la COVID-19.**
- **Le financement serait obtenu par l'intermédiaire du pouvoir conféré par la *Loi sur les paiements relatifs aux événements de santé publique d'intérêt national*.**

FAITS SAILLANTS

- Il est évident que la pandémie de COVID-19 présente une menace sans précédent pour la santé publique qui nécessitera des efforts accrus sur une période prolongée.
- Il est d'une importance cruciale que le Canada continue d'agir rapidement pour garantir aux travailleurs de première ligne un approvisionnement suffisant en termes d'actifs en matière de santé.
- À l'heure actuelle, l'approvisionnement en EPI, en équipements médicaux et en fournitures est complexe et hautement variable, car de nombreux fournisseurs exigent d'être payés à l'avance.

CONTEXTE

- Les principaux achats prévus comprennent les EPI, comme les gants, les respirateurs N95 et autres appareils équivalents (p. ex., KN95, FFP2), les masques chirurgicaux, les écrans faciaux et les blouses de protection, ainsi que les équipements médicaux et les fournitures comme les thermomètres, les ventilateurs, les trousseaux de dépistage et les écouvillons. Ces priorités peuvent changer au fur et à mesure que la situation évolue et en fonction des occasions d'achat et de la disponibilité des actifs en matière de santé.
- Les préoccupations concernant les pénuries mondiales potentielles ont incité certains pays à prendre des mesures proactives pour assurer un approvisionnement adéquat. Par exemple, en date du 15 mars 2020, l'Union européenne (UE) a imposé une interdiction d'exportation à l'échelle de l'UE pour certains EPI médicaux.
- Compte tenu de ces mesures au niveau mondial, le Canada doit agir rapidement pour garantir un approvisionnement suffisant en actifs en matière de santé à ses travailleurs de première ligne et ses citoyens.
- Le financement supplémentaire de 1,8 milliard de dollars servira à faire face aux pressions continues liées à la réponse à la pandémie de COVID-19. Le financement vise ce qui suit :
 - Achat d'EPI et de fournitures supplémentaires;
 - Achat de ventilateurs supplémentaires auprès de fournisseurs canadiens;
 - Achat des pompes à perfusion devant être utilisées avec les ventilateurs;

- Achat d'unités de stérilisation de masques pour permettre la réutilisation des masques N95;
- Autres dépenses, y compris les coûts de transport et de logistique associés au transport des EPI depuis la Chine.

Détails financiers

(en dollars)	Budget principal des dépenses 2020-2021 (A)	MJANR 2021-2022	MJANR 2022-2023	MJANR 2023-2024	2024-2025 et années subs.
Crédit législatif	1 800 000 000	0	0	0	0

Résultats prévus

- Les initiatives décrites ci-dessus feront en sorte que le Canada demeure bien placé pour répondre à la pandémie de COVID-19 à court et à moyen termes alors que d'autres solutions à long terme sont en cours d'élaboration.

Préparé par	Expert-conseil	Approuvé par	Date
Janet Marth Analyste financière principale, Gestion et analyse des ressources, BDPF	Tomasz Popiel Directeur, Gestion et analyse des ressources, BDPF 613-793-1322	Carlo Beaudoin Dirigeant principal des finances, 613-948-5798	9 juin 2020

